



Semaine du 30 avril au 6 mai 2007 n° **169**

Sommaire

Édito : c'était mieux avant ■ Journalistes : le Snj-Cgt appelle à battre Sarkozy ■ Chiffres du chômage : appel de chercheurs à suspendre leur parution ■ Médecins à diplôme hors Union : ils ont déposé plainte contre X pour discrimination ■ France 3 : grève de journalistes reporters d'image ■ Techniciens de cinéma : en grève les 2 et 3 mai pour leur convention collective ■ Airbus : Power 8 et participation nourrissent la colère ■ Alcatel-Lucent : la mobilisation ne faiblit pas ■ Public/Privé : un décret assouplit les règles du pantouflage ■ Études médicales : 42 % des étudiants en 3^e cycle de médecine ont choisi généraliste ■ Santé : les pharmaciens réclament une hausse de leur *numerus clausus* ■ Suicides au travail : une question insuffisamment prise en compte par les entreprises ■ Syndicalisme mondial : oeuvrer à la dimension sociale de la mondialisation ■ Bureau international du travail : garantir les droits des travailleurs migrants ■

Édito C'était mieux avant...

La harangue du candidat UMP sur « l'héritage de 68 » lors de son meeting de Bercy fait froid dans le dos. Elle n'est guère surprenante dans la bouche de Sarkozy qui a participé et donné le ton à la politique d'un gouvernement développant à l'envi les références au passé. C'est ainsi que le passage de Robien au ministère de l'Éducation aura été marqué par le retour en grâce des bonnes vieilles méthodes d'apprentissage de la lecture, du calcul mental. Ah que l'école de Ferry (Jules... pas Luc) était belle ! Ah que le certif avait du bon ! C'est plus comme maintenant ! C'était mieux avant... Cet enfilage de perles réactionnaires et passésistes rassure l'électorat le plus conservateur, mais il dessine aussi le modèle de société que le candidat UMP veut pour la France. Un pays qui regarde dans le rétro, qui nourrit les regrets du temps passé pour en exhumer le sens de l'autorité a de quoi faire peur. Ce bon temps que regrette Sarkozy, c'était celui où les sections syndicales n'avaient pas droit de cité à l'entreprise, celui où l'on travaillait plus, mais où l'on gagnait tellement



moins. Vomir l'héritage de 68 c'est nier tout ce que la société française (et pas seulement) a accompli de progrès sociaux et sociétaux dans cette période et pas seulement durant ces deux mois. C'est oublier que la société était bloquée, figée et qu'elle a eu besoin de ce choc salutaire pour progresser. C'est oublier que les salariés ont remis un peu les pendules à l'heure dans le partage des richesses des Trente Glorieuses. Cette harangue de dimanche dernier ressemble à la fameuse scène du Poumon dans le Malade Imaginaire. 68 est la cause de tous les maux... L'école qui fout le camp, l'autorité des maîtres contestée, interdit d'interdire... Le saviez vous ? 1968 a même préparé le règne de l'argent roi... C'est Sarkozy qui nous l'affirme. Car puisque tout se vaut et que rien n'est interdit alors il en est qui en profitent pour se sucrer sur la sueur des travailleurs... Si on emprunte les raccourcis du petit Nicolas, Noël Forgeart et ses huit millions d'euros serait une conséquence des barricades de la rue Gay Lussac... ça fout le tournis quand même...

Journalistes

Le SNJ CGT appelle à battre Sarkozy



Le Syndicat national des journalistes CGT appelle dans un communiqué à « battre Sarkozy au second tour de l'élection présidentielle » le 6 mai. Selon le SNJ-CGT, Nicolas Sarkozy « ne se prive pas d'intervenir dans la vie des rédactions », d'autant que ses « amis » Arnaud Lagardère et Martin Bouygues n'ont « rien à lui refuser ». « Comme Serge Dassault et Bernard Arnault », ajoute le syndicat. « Les positions et propositions de Nicolas Sarkozy sont dangereuses pour les médias, pour les journalistes, pour la démocratie », conclut le SNJ-CGT.

Chiffres du chômage

Appel de chercheurs à suspendre leur parution

Des sociologues, historiens, économistes et statisticiens ont appelé mercredi 25 avril, dans une lettre ouverte à Jean-Louis Borloo, le ministre de l'Emploi à ne pas publier les chiffres du chômage le lendemain. " L'affichage d'un taux de chômage artificiellement bas relève de la manipulation de l'opinion publique, alors que les périodes électorales devraient être des moments de transparence sur le bilan des politiques menées ", écrivent-ils. " Les données de l'ANPE, à la suite de modifications administratives, ne sont plus en l'état exploitables pour le calcul et conduisent à une sous estimation forte du taux de chômage. [...] En tant que cher-

cheurs soucieux de la qualité et de la crédibilité des statistiques concernant l'emploi et le chômage, nous soutenons l'action des personnels des services statistiques de l'emploi et nous demandons aussi au ministre Jean-Louis Borloo de suspendre cette publication ", ajoutent les signataires. Par ailleurs, le collectif d'associations, syndicats et statisticiens, qui contestent depuis Noël les chiffres officiels du chômage, a annoncé mercredi 25 avril la tenue d'états généraux des chiffres du chômage et de la précarité le 29 mai à Paris pour sortir par le haut de la controverse".

Médecins à diplômes hors Union

Ils ont déposée plainte contre X pour discrimination

Pour la première fois en France, le 26 avril, à l'appel de l'intersyndicale des praticiens à diplôme hors Union européenne (INPADHUE) plus de cent cinquante médecins à diplôme étranger ont déposé plainte auprès du Procureur de la République de Paris pour « discrimination », sur le fondement combiné des articles L. 122-45 du Code du Travail et L. 225-1 du Code pénal. Cette discrimination a été, par deux fois, constatée et déplorée par la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) qui relève que les médecins à diplôme étranger, bien qu'exerçant des fonctions identiques à leurs homologues français, sont néanmoins sous payés et enfermés dans une précarité inacceptable. La HALDE, par deux fois mais en vain, a sollicité du Ministre de la Santé qu'il mette fin à ces inégalités.



France 3

Grève de journalistes reporters d'images



Des journalistes reporters d'images (JRI) de la rédaction nationale de France 3 ont observé un mouvement de grève jeudi 26 avril à l'appel du syndicat SNJ-CGT pour exiger le remplacement de plusieurs JRI. Le SNJ-CGT indique que 13 journalistes reporters d'images, soit la totalité des JRI prévus, ont cessé le travail.

Techniciens de cinéma

En grève les 2 et 3 mai pour leur convention collective

Quatre syndicats de techniciens et ouvriers du cinéma et de l'audiovisuel (SNTR-CGT, le SGTIF-CGT, le SFR-CGT et le SNTPT) appellent à des mobilisations et à des grèves sur les tournages de cinéma les 2 et 3 mai afin d'« obtenir une convention collective étendue ». Alors que patronat et syndicats de salariés renégociaient la convention collective des ouvriers et techniciens, qui date des années 1950, la Chambre Syndicale des Producteurs de Films (CSPF) a dénoncé ce texte fin mars.

Alcatel-Lucent

La mobilisation ne faiblit pas

Le jour de la venue de la directrice générale de l'équipementier Patricia Russo à Paris mercredi 25 avril, plusieurs centaines de salariés des sites Alcatel-Lucent de l'Ouest ont débrayé, bloquant notamment l'entrée du site de Lannion. A Rennes, une centaine de personnes s'est rassemblée devant le site de Cesson-Sévigné. A Orvault, des dizaines de salariés se sont relayés depuis 7h30 pour filtrer l'entrée du site. L'intersyndicale de l'équipementier en télécommunications avait appelé à une grève sur tous les sites français ce mercredi. La mobilisation ne faiblit pas, " car nous ne souhaitons pas entrer dans les propositions de la direction qui consiste à donner à un site et pas à un autre ", a estimé Christian Méheust représentant CGT au CE.

Études médicales

42 % des étudiants en 3^e cycle de médecine ont choisi « généraliste »

Selon une étude de la Drees (ministère de la Santé) publiée jeudi 26 avril, sur 4 000 étudiants en médecine ayant passé en juin 2006 l'examen permettant de choisir leur spécialité et leur ville d'affectation (entrée en 3^e cycle), 42 % ont choisi de devenir médecin généraliste.

Airbus

Power 8 et participation nourrissent la colère

Au comité européen qui s'est tenu vendredi 27 avril à Toulouse, les syndicats ont reçu la confirmation de la répartition des suppressions d'emplois en raison du plan de restructuration de l'avionneur, Power 8. Plus de 4 100 emplois devraient être supprimés sur les sites d'Airbus en France, la ville de Toulouse étant la plus touchée avec plus de 3/4 de ses réductions d'effectifs. 2 305 emplois, concernant à la fois des personnels d'Airbus et des sous-traitants ou des intérimaires, devraient être supprimés dans les usines de production de Toulouse et de sa banlieue. Les effectifs du siège (Central Entity) devraient être amputés de 964 postes. A Saint-Nazaire et Nantes, ce sont respectivement 369 et 295 postes qui seront supprimés. En Allemagne, c'est Hambourg qui sera la ville la plus touchée avec la suppression de 2 317



emplois, tandis qu'elles s'élèvent à 1 095 à Filton (Royaume-Uni) et 334 à Getafe (Espagne).

Alors que les salariés de l'avionneur européen sont encore sous le choc du plan Power 8 et des révélations sur les 8,4 millions d'euros touchés par Noël

Forgeard lors de son éviction en juillet 2006, l'annonce par la direction d'une prime de participation annuelle de 2,88 euros en moyenne par salarié (contre 3 000 en moyenne les années passées) a mis le feu aux poudres. Il s'en est suivi ce vendredi 27 avril un débrayage aussi spontané que massif à l'usine de Saint-

Nazaire qui s'est propagé à l'usine de Nantes. Les syndicats, qui soutiennent l'action des salariés même s'ils ne l'ont pas initiée, ont appelé à la poursuite de la grève mercredi matin, après le pont du 1^{er} mai.

Public/privé

Un décret assouplit les règles du pantouflage

Un décret d'application de la loi de modernisation de la fonction publique, réduisant de cinq à trois ans le délai d'incompatibilité entre l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'administration et dans le privé, est paru au Journal officiel vendredi 27 avril. Jusqu'à présent, un fonctionnaire dont l'activité était jugée « incompatible » avec un passage au privé ne pouvait exercer cette activité privée pendant cinq ans, à compter de la fin de son emploi dans la fonction publique. Tous les fonctionnaires étaient dans l'obligation de saisir une commission statuant sur leur demande. Cette nouvelle disposition permet par exemple aux infirmières du secteur public qui souhaiteraient exercer en libéral de ne pas avoir à passer par cette procédure. Mais il faut bien voir que cette pratique du pantouflage concerne surtout les très hautes fonctions d'encadrement.

Santé

Les pharmaciens réclament une hausse de leur *numerus clausus*

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (Cnop) a réclamé, jeudi, une augmentation du *numerus clausus* pour faire face aux « défis sanitaires nouveaux » tels que le vieillissement de la population et la baisse du nombre de pharmaciens. Au 1^{er} janvier, le Cnop comptait 72 322 « diplômés en exercice inscrits à ses tableaux », dont 65,5 % de femmes, selon une étude démographique présentée par l'Ordre. Parmi ces pharmaciens, environ les trois quarts (53 438) exercent en officine, qu'ils soient titulaires (propriétaires) ou adjoints (salariés). Le *numerus clausus* (nombre d'étudiants en pharmacie admis en deuxième année) a été porté à 2 990 en 2006. Mais selon le Cnop, ce *numerus clausus* « devrait tout juste permettre le remplacement de ceux qui partiront à la retraite ».



Syndicalisme mondial

« Œuvrer à la dimension sociale de la mondialisation »

La Confédération européenne des syndicats (CES) et l'AFL-CIO, principal syndicat américain, ont appelé l'Union européenne (UE) et les États-Unis (USA) à œuvrer à la « dimension sociale de la mondialisation » à l'occasion du sommet euro-américain de Washington le 30 avril. « Avec l'entrée de la Chine, de l'Inde et de l'ex-URSS dans l'économie mondiale, la main d'oeuvre a doublé en vingt ans sur le plan mondial (...). Si les gouvernements ne parviennent pas à gérer cette énorme expansion, elle risque de saper les salaires et les conditions de travail des travailleurs dans les économies plus développées », alertent les syndicalistes. La CES et l'AFL-CIO appellent « les autorités de l'UE et des USA à travailler avec les gouvernements du G8 et à conduire un mouvement international visant à créer une dimension sociale dans la mondialisation », concluent-elles.

Bureau international du travail

Garantir les droits des travailleurs migrants

Le BIT qui a tenu la semaine passée à Addis Abeba sa 11^e réunion régionale Afrique demande que les droits des travailleurs immigrés soient davantage garantis. L'agence onusienne, rappelle notamment que l'immigration est bénéfique à l'économie des pays hôtes et à l'économie mondiale. « Souvent les migrants occupent des emplois que les nationaux boudent, les immigrés consomment et donc augmentent la demande de biens et services et (...) la



création d'emplois plus qualifiés pour les nationaux », selon Ibrahim Awad, directeur au BIT du programme des migrations internationales. Les migrants « font également bénéficier leur pays d'origine de leur argent. Dans certains pays africains, ils sont même la première source de fonds », dit-il, assurant que « cet argent est le plus souvent utilisé pour l'éducation et la santé et donc participe globalement au développement humain ».

Suicides au travail

Une question insuffisamment prise en compte par les entreprises

A l'occasion de la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail samedi 28 avril, les professionnels de santé ont estimé que les risques « psycho-sociaux », stress ou dépression, qui conduisent parfois au suicide, sont insuffisamment pris en compte par les entreprises. A la veille de cette journée, les organisations syndicales internationales CSI et CES ont accusé le mode d'organisation du travail dans le monde de sacrifier « la santé des travailleurs » au nom de « la recherche d'un profit maximal ». Dominique Chouanière, médecin épidémiologiste et chef du projet « stress au travail » à l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) estime notamment que les suicides de trois salariés du technocentre de Renault à Guyancourt (Yvelines) en quatre mois, ceux de quatre agents de la centrale EDF de Chinon en deux ans, ou encore plus récemment celui d'un ouvrier de PSA Peugeot-Citroën sur son lieu de travail à Mulhouse, ont mis sur le devant de la scène un phénomène qui existe depuis longtemps. Les médias en parlaient moins, mais nous avons déjà ce type d'information, évoquant des cas de suicides répétitifs au sein d'entreprises. La France n'a pas de chiffres officiels sur le nombre de suicides liés au travail. « Rien que sur le nombre de suicides sur le lieu de travail, on devrait au moins avoir des données précises. Mais ce n'est pas le cas, car ces décès sont très faiblement déclarés en accident du travail », souligne Mme Chouanière. Même constat pour Christian Larose (CGT), vice-président du Conseil économique et social, qui « suit le problème depuis des années ». Dans une étude réalisée à titre personnel, il a évalué « entre 300 et 400 cas par an » le nombre de suicides liés au travail. Ce chiffre est certainement sous-évalué, estime-t-il, ce que confirme Mme Chouanière, qui se dit « effarée par la façon dont les entreprises dénie la part du travail responsable d'un suicide », imputant souvent le drame à une personnalité fragile du salarié.